



Communiqué de presse
Le 25 avril 2019

Printemps de l'apprentissage, d'avril à juin 2019,

Le travail temporaire se mobilise en faveur de l'apprentissage

Le travail temporaire s'organise pour recruter en apprentissage les collaborateurs dont le profil répond aux besoins de compétences des agences d'emploi : commercial, consultant en recrutement ou assistant d'agence.

Le Fonds d'Action Formation de la branche du travail temporaire, le FAF.TT, propose plus d'une quarantaine de salons Spécial Intérim dans toute la France. L'objectif de ces salons est de mettre en relation les jeunes, les différentes écoles et les agences d'emploi qui cherchent à recruter des apprentis sur les métiers de commercial, de consultant en recrutement ou d'assistant d'agence. Plus de 50 dates de rencontres sont proposées en France et dans les DOM. Ecoles, CFA et universités y présenteront leurs formations et leurs plateaux techniques et les agences d'emploi, leurs offres d'apprentissage.

Les premiers salons se sont tenus fin mars à la Martinique et à la Réunion, ouvrant le bal du printemps de l'apprentissage qui de Douai à Tarbes, et de Charleville à Nantes, proposera des rencontres tripartites entre pôles d'enseignements, entreprises et étudiants. Pour en savoir plus et connaître les rendez-vous des prochains salons de l'apprentissage Spécial Intérim, consultez le calendrier : <https://bit.ly/2VKShYr>.

Spécificité méconnue de l'apprentissage, le travail temporaire propose également aux jeunes en formation le contrat d'apprentissage intérimaire.

Créée depuis 5 ans, cette nouvelle forme d'apprentissage permet au jeune de bénéficier d'un double tutorat. A la fois salarié de l'agence d'emploi et détaché au sein d'une entreprise utilisatrice, le jeune pourra compter sur l'accompagnement de l'agence pour veiller au bon déroulement de sa formation et comptera également sur le maître d'apprentissage de l'entreprise qui l'accueille, pour lui apprendre un métier. Le contrat d'apprentissage intérimaire permet au jeune d'acquérir de l'expérience professionnelle dans des secteurs qui recrutent grâce à la connaissance du secteur économique local des agences d'emplois. Cette forme de contrat d'apprentissage permet également de sécuriser les parcours des apprentis pour les jeunes et les employeurs, en garantissant une mission d'intérim d'au moins 6 mois.

Contacts presse

Godefroy Daubin
06.67.98.27.32
Godefroy.daubin@plead.fr

Juliette Prost
06.72.47.53.28
Juliette.prost@plead.fr

À propos de Prism'emploi

Prism'emploi – Professionnels du recrutement et de l'intérim – est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 entreprises de toutes tailles représentant 90% du chiffre d'affaires de la profession. 8 650 agences d'emploi et 27 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire.

À propos du FAF-TT

Le FAF.TT est l'organisme référent en matière d'emploi et de formation professionnelle de la branche du travail temporaire. Il accompagne les agences d'emploi (8 650 en France), les salariés du secteur de l'intérim (780 000 ETP), et les publics éloignés de l'emploi dans leurs projets et répond au plus près de leurs besoins et en écho avec le tissu économique des territoires. Le FAF.TT joue également un rôle de pivot entre les agences d'emploi et les différents acteurs emploi/formation facilitant l'émergence de projets collectifs et permettant au travail temporaire de dynamiser et de renforcer son impact en faveur de l'emploi.

